



Département de l'Agriculture, de l'Environnement et des Ressources en Eau

## Accélérer la mise en œuvre de l'ECOWAP/PDDAA

Note d'orientation stratégique de l'offensive régionale pour le développement de la riziculture en Afrique de l'Ouest



Septembre 2012

Avec l'appui technique de :



Plateforme d'Appui au Développement Rural et à la Sécurité  
Alimentaire  
en Afrique de l'Ouest et du Centre (Le Hub Rural)



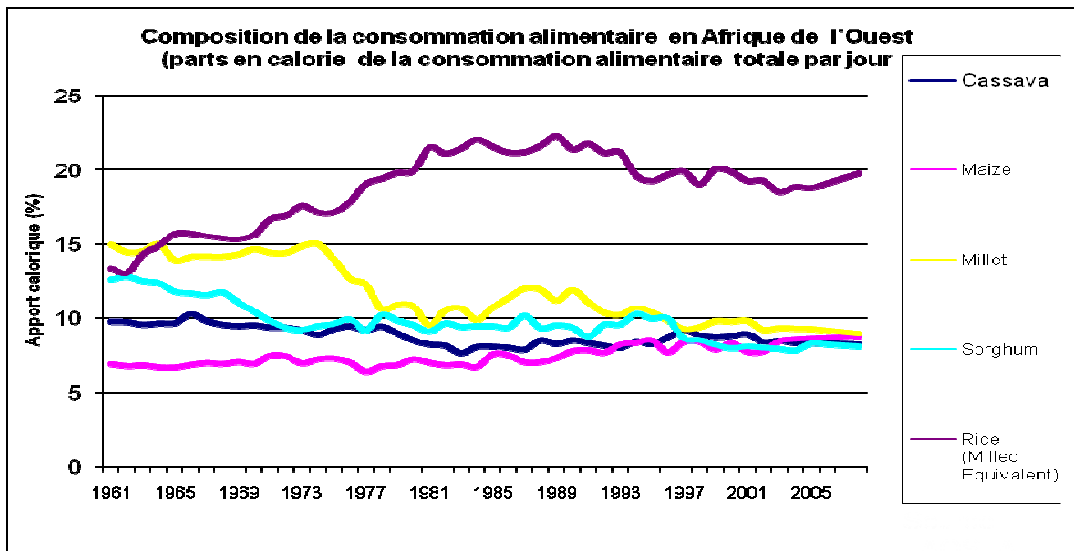
## **I. L'importance économique et sociale du riz en Afrique de l'Ouest**

1. Le riz occupe une place, de plus en plus déterminante dans l'économie agricole et alimentaire des Etats de l'Afrique de l'Ouest. Culture marginale dans les années soixante et soixante dix, le riz s'est progressivement imposé comme un produit stratégique, au regard de sa contribution à la sécurité alimentaire et de son rôle dans l'économie locale, notamment dans l'amélioration des revenus des producteurs. Il constitue la quatrième céréale produite en Afrique de l'Ouest (19,5%), après le mil (29,5%), le sorgho (28%), le maïs (24%). Bien que la production ait été multipliée par près de trois, entre 1980 et 2010, passant de quelques 3,2 millions de tonnes à 11,5 millions, l'Afrique de l'Ouest est devenue la première région importatrice mondiale de cette céréale. En effet, plus que pour toute autre céréale, la demande en riz croît à un rythme annuel supérieur d'au moins deux points et demi, à celui de l'offre régionale. La part de la consommation du riz dans celle de toutes les céréales est passée de 15% en 1973 à 26% en 2010.
2. Le marché régional du riz se caractérise par un déficit structurel qui tend à s'approfondir, sous l'effet d'une demande impulsée par la croissance démographique, l'urbanisation et l'amélioration du pouvoir d'achat d'une frange de plus en plus importante des consommateurs. L'Afrique de l'Ouest doit recourir à des importations massives pour combler son déficit estimé, en 2010, à environ 40% de ses besoins. Les effets de ce déficit sont amplifiés par les crises alimentaires récurrentes auxquelles la région est périodiquement confrontée. Celle de 2008, résultant de la flambée des prix des produits de base, a mis en relief la dimension sociale que véhicule ce produit : le degré d'approvisionnement du marché est déterminant de la conjoncture politique et sociale de nombreux pays. Par exemple, « une augmentation de 30% du coût du riz fait augmenter le taux de pauvreté de 64% à 70% au Libéria ». (AFD, 2011).
3. Tenant compte de cette évolution, plusieurs stratégies et politiques agricoles régionales et nationales ont été mises en place pour promouvoir cette céréale. Bien avant la crise de 2008, l'UEMOA a fait du riz, une de ses filières prioritaires. Le riz constitue l'un des produits du programme d'urgence initié par la CEDEAO pour faire face aux effets de la crise de 2008: « l'offensive régionale pour la production alimentaire et la lutte contre la faim ». Ce programme a inspiré de nombreuses initiatives nationales visant à booster la production de cette céréale.
4. L'ECOWAP/PDDAA, la politique agricole régionale, adoptée en 2005, à l'issue d'un long processus participatif et inclusif, accorde une place déterminante au développement du riz, dont la promotion vise, (i) à exploiter l'important potentiel de la région, (ii) réduire la dépendance extérieure, (iii) développer le marché régional.

## **II. Une demande en croissance exponentielle**

5. La consommation du riz a crû assez rapidement, depuis la seconde moitié des années 70 sous l'effet de plusieurs facteurs : une population qui double presque tous les 25 ans, l'accélération de l'urbanisation, et les changements d'habitude alimentaire d'une frange de plus en plus importante de la population. Le taux de croissance de la demande de riz en Afrique de l'Ouest, estimé entre 5 et 6% par an, dépasse largement celui de la production de cette céréale, qui progresse d'environ 3,2% par an depuis 2008 (AfricaRice).
6. Le riz représente 20% de la consommation totale des céréales, derrière le sorgho 25%, le maïs 23% et le mil 23%. Lorsque l'on exclut le Nigeria, cette part grimpe à 27% en 2010, contre 15% en 1973. Dans certains pays comme la Guinée, la Guinée-Bissau, le Libéria, le Sénégal et la

Sierra- Leone, la consommation de riz par habitant, par an est supérieure à 60 kg. La production régionale ne satisfait qu'environ 60% des besoins régionaux. Les pays les plus dépendants à l'égard des importations sont le Sénégal, le Ghana, le Bénin et la Côte-d'Ivoire dont le taux d'auto approvisionnement est inférieur à 40%. Le Nigeria et le Libéria satisfont leurs besoins nationaux à hauteur, respectivement de 65% et 50%. Bref, le riz constitue une denrée alimentaire cruciale pour la sécurité alimentaire des populations de l'Afrique de l'Ouest.



Source : adapté des données du Centre Africain pour le Riz

### III. Une dépendance croissante du marché international

7. Les importations de céréales représentaient pour la période 2004-06 (avant la hausse des prix sur les marchés internationaux) une facture annuelle de 2,8 milliards de dollars pour l'espace CEDEAO, soit 39 % des importations agroalimentaires. Sur les dix dernières années, cette facture s'est accrue de 230 %. Le riz occupe le premier poste des importations céréalières de l'Afrique de l'Ouest. Entre 1962 et 2009, les importations de riz ont été multipliées, en volume par plus de 13, passant de 0,4 million de tonnes en 1962, à 1,9 million de tonnes en 1990 et 5,2 millions de tonnes en 2009. Elles sont estimées à près de 7 millions de tonnes en 2010 et 2011, représentant une facture de près 3,6 milliards de dollars.
8. Le premier importateur régional est le Nigeria, avec un volume compris entre 1,8 et 2 millions de tonnes, suivis du Sénégal avec 0,8 à 1 million de tonnes, de la Côte-d'Ivoire 0,6 millions, du Bénin, plus de 0,5 million<sup>1</sup> de tonnes. Ces importations sont favorisées par une politique commerciale relativement libérale, à l'exception du Nigeria qui a longtemps opté pour une assez forte protection de son marché. Cette ouverture a été amplifiée par les mesures prises par les Etats pour juguler les effets de la crise alimentaire de 2008, notamment la défiscalisation des importations.

**Tableau 1 : Les disparités de droits de douane sur les produits importés**

Produits	UEMOA Et Cap vert	Gambie	Ghana	Guinée	Nigeria	Taux maximum dans la région	Taux régional non pondéré
Riz paddy	5%	0%	20%	20%	50%	50%	10,3%

<sup>1</sup> Plus des deux tiers des importations du Bénin alimente la réexportation s en direction du Nigeria.

Riz décortiqué (riz cargo ou riz brun)	10%	0%	20%	10%	50%	50%	13,4%
Riz semi-blanchi ou blanchi	10%	0%	20%	20%	50%	50%	13,8%
Riz brisure	10%	0%	20%	10%	50%	50%	13,1

Source : base de données de la CEDEAO

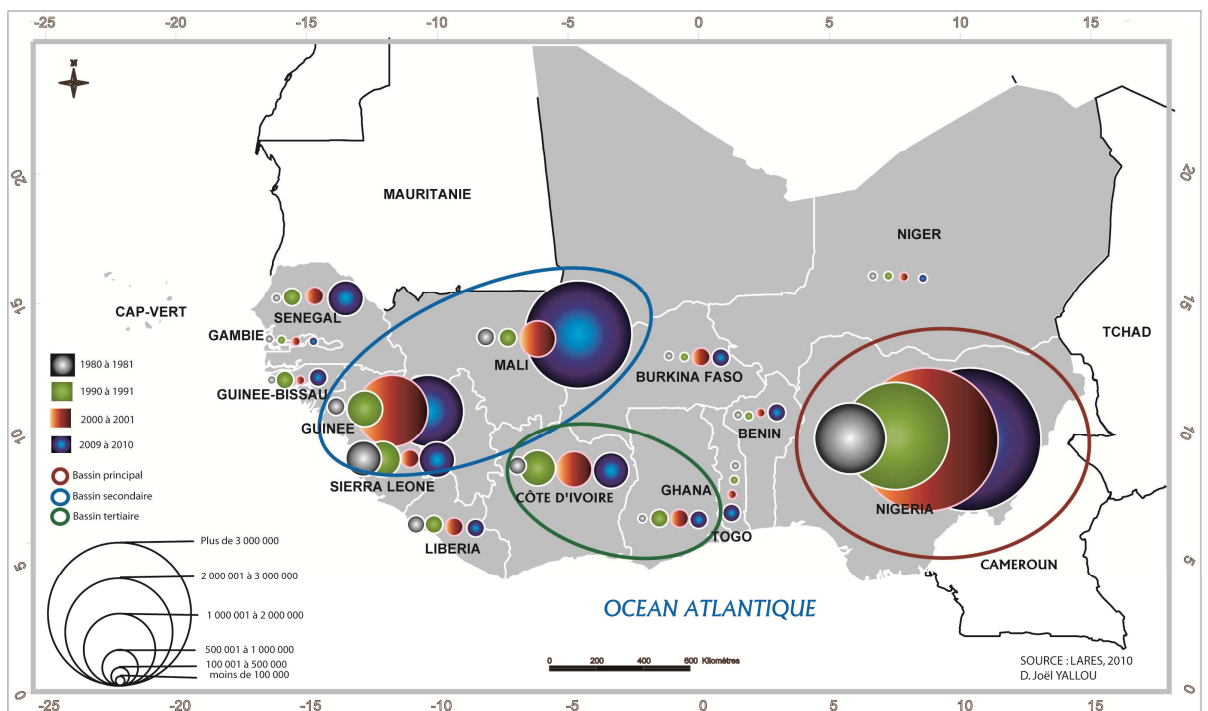
#### IV. Une production en nette croissance

9. La production du riz a connu un bond important au cours des dix dernières années, notamment entre 2008 et 2010. L'offre régionale a augmenté d'environ 30% entre 2008 et 2009, (CILSS, 2010) sous l'effet des mesures prises par les Etats pour juguler la crise, notamment la subvention des intrants et la collecte des produits à prix négociés avec les organisations des producteurs et enfin la bonne conjoncture climatique.
10. Les superficies emblavées sont comprises entre 5,5 et 6 millions d'hectares par an. . Trois bassins de production se dégagent nettement. Le premier bassin est constitué par le Nigeria qui, sur 2,4 millions d'hectares fournit, plus de 40 % de la production régionale estimée à quelques 11,5 millions de tonnes de paddy en 2010. Suit le bassin formé par la Guinée, le Mali et la Sierra-Léone qui apparaît, au regard des tendances de la production du riz au cours des trente dernières années, comme celui qui a enregistré les meilleures performances. Ce bassin fournit actuellement environ 30% de l'offre régionale. Ces trois pays emblavent respectivement 1 million, 0,8 million et 0,3 millions d'hectares par an. Si la tendance actuelle d'évolution de la production se poursuit, il est fort possible que le bassin représenté par le Mali, la Guinée et la Sierra-Léone devienne dans les dix prochaines années, le principal épicerie régionale de la production de cette céréale. Le troisième bassin que forment la Côte-d'Ivoire et le Libéria est en perte de vitesse. Ce bassin a vu sa position chuter de 9 points entre 1980 et 2006. Le Ghana et le Sénégal emblavent respectivement 140 et 130 mille hectares en moyenne par an (AFD, 2011).
11. Quatre systèmes de production dominent l'économie rizicole ouest africaine. Selon Rodenburg et AfricaRice, le système de culture irriguée qui n'occupe que 15% des emblavures contribue à hauteur de 38% à la production régionale<sup>2</sup>, avec des rendements moyens de l'ordre de 4,19 tonnes par hectare. Par contre le système de mangrove ne fournit que 16% de la production sur 13% des superficies<sup>3</sup>. Les deux autres types ; les systèmes pluviaux et de bas-fonds couvrent respectivement 34 % et 30% des emblavures et fournissent 21 % et 24% de la production.
12. La production régionale a enregistré des gains de productivité au cours des dix dernières années, notamment dans des zones qui ont bénéficié d'un encadrement spécifique de la part des pouvoirs publics (les périmètres d'aménagement et les bas fonds). Selon les données de l'observatoire du riz (OSIRIZ), les rendements moyens ont quasiment quadruplé entre 1961 et 2009, passant de 0,4 tonnes à 1,8 tonne. Des pointes de 6 tonnes, voire 8 tonnes de rendement ont été enregistrées dans certains périmètres de production (cas de la zone de l'office du Niger au Mali et de la Vallée au Sénégal). Ces résultats prometteurs s'expliquent notamment par les efforts de recherche impulsés par AfricaRica et les systèmes nationaux de recherche agricole ; la vulgarisation de nouvelles variétés, notamment le NERICA, le développement des infrastructures et le recours aux fertilisants non organiques. Cependant, quels que soient les systèmes de production considérés, des gains de productivité sont encore possibles<sup>4</sup>.

<sup>2</sup> Ce système est relativement bien développé au Nigeria et au Mali.

<sup>3</sup> Le système de mangrove est surtout développé en Guinée

<sup>4</sup> La fiabilité des rendements annoncés au niveau de certains grands périmètres d'aménagements doit être améliorée. Les OP considèrent que ces affichages de rendements sont surévalués par les offices publics



13. Sur le plan de la compétitivité, les études conduites par l'observatoire du riz (OSIRIZ) concluent que « malgré la relative faiblesse de la productivité, les coûts de production des pays ouest africains sont comparables à ceux des grands pays producteurs au niveau mondial ». Le coût moyen de production de la tonne de paddy est estimé à 220 \$ au Nigeria et au Ghana, 210\$ au Sénégal, 180 \$ au Mali et 140 \$ au Bénin, contre 130 \$ au Vietnam, 190\$ en Thaïlande, 225\$ aux Etats Unis, 300\$ au Brésil, 385\$ en Colombie (AFD, CIRAD, 2011). Cette situation laisse entrevoir des marges de manœuvre, si des politiques adaptées de promotion de la filière riz sont mises en œuvre.

#### V. Des politiques rizicoles insuffisamment coordonnées

14. Le développement de la riziculture constitue une des constances des politiques agricoles régionales. Déjà au lendemain des Indépendances, la quasi-totalité des pays avaient misé sur les grands aménagements hydro-agricoles pour impulser la production de cette céréale. Certains ont créé des sociétés ou des agences d'encadrement spécifiques (SAED, au Sénégal, ODN au Mali, etc.). Malheureusement, la plupart des Etats n'ont pas pu supporter les coûts très élevés d'entretien de ces infrastructures. Les résultats ont été mitigés, voire décevants. De nombreux périmètres ont été recyclés pour la production des cultures maraichères à plus forte valeur ajoutée: oignon, tomate et pomme de terre (Kano, JIGAWA).

15. La crise alimentaire née de la flambée des prix des produits de base en 2008 a placé le riz au cœur des préoccupations de sécurité alimentaire. Cette crise a provoqué un déclic en faveur de la production du riz. Les politiques publiques ont été centrées sur deux stratégies principales.

16. La première, de court terme visait à garantir un approvisionnement et une fluidification des marchés nationaux. Tous les pays ont de ce fait procédé à une défiscalisation des importations (suppression des droits de douane et de la taxe sur la valeur ajoutée), à l'ouverture des boutiques témoins, à la vente à des prix modérés, etc.

17. La seconde stratégie était de caractère plus structurel, ciblant une augmentation de la production à court et moyen termes. Pour ce faire des politiques incitatives ont été déployées : réhabilitation de périmètres irrigués, relance des aménagements, subvention des intrants, notamment des engrais et des semences améliorées, allocation de crédit pour l'acquisition du petit matériel et financement de quelques infrastructures post récolte. Dans plusieurs pays, l'Etat par l'entremise des offices de commercialisation a procédé à la collecte partielle de la production à prix administré et procédé parfois au décortilage avant la mise en vente à prix modéré (cas du Bénin, et du Burkina-Faso).
18. Si les volets recherche et dans une moindre mesure, celui de l'information ont bénéficié d'une bonne coordination à travers les actions conduites par AfricaRice, les autres dimensions cruciales de cette filière (production et approvisionnement en intrants, structuration des différentes chaînes de valeur, régulation du marché régional, niveau de protection aux frontières de l'espace régional, etc.) souffrent encore d'une véritable politique ou stratégie régionale.
19. Le secteur de la transformation, par exemple souffre de nombreux problèmes, notamment celui du choix des processus de valorisation de la production. A l'heure actuelle, on peut, de manière schématique, distinguer deux systèmes principaux de transformation : la transformation artisanale, dont le segment étuvage est animé par les femmes ; et la transformation industrielle avec de mini rizeries acquises soit par les organisations de producteurs, des ONG, soit par les Etats. Dans certains pays comme le Ghana et le Nigeria, le secteur privé, par l'entremise des multinationales, s'intéresse à la transformation en y installant des unités industrielles moyennes. Le fonctionnement de ces unités souffre de la faiblesse du partenariat entre les producteurs, via leurs organisations, et les entreprises privées de transformation, notamment la faible contractualisation des rapports entre les deux acteurs.

#### **VI. Une filière bénéficiant d'un engagement soutenu des acteurs régionaux et internationaux**

20. La filière rizicole est devenue au cours des dix dernières années, le cadre d'expression de la volonté des acteurs de la région d'adresser de façon efficace et durable, l'insécurité alimentaire. Sous le couvert d'initiatives présidentielles ou de stratégies nationales, tous les Etats se sont fixés comme objectifs d'atteindre l'autosuffisance en riz, à l'horizon 2015 pour les uns et 2020 pour les autres. A ce titre, le Nigeria envisage de produire 12 000 000 de tonnes en 2020 ; le Mali, de devenir un exportateur net ; la Guinée de produire plus de 2,5 millions de tonnes en 2015 ; le Sénégal plus de 1,5 million et le Bénin, 600 000 tonnes.
21. Les institutions d'intégration régionale (UEMOA et CEDEAO) ont fait du riz une des filières stratégiques de leurs politiques agricoles. Elles déploient depuis peu des stratégies visant la relance de la production de cette céréale (mise en place de cadres de concertation multi acteurs, d'instruments de politiques d'intensification, etc.). Les actions des deux institutions méritent d'être coordonnées pour éviter les duplications.
22. Les institutions de recherche, notamment le CORAF et surtout AfricaRice, se sont dotées de plans stratégiques. Ces institutions appuient les systèmes nationaux de recherche agricole pour la production et l'introduction de nouvelles variétés mieux adaptées aux différents écosystèmes ouest africains, en prenant en considération, notamment les effets de la variabilité et du changement climatiques.

23. Les partenaires techniques et financiers, notamment la FAO/APRAO, l'Union Européenne et la Coopération japonaise. L'intervention de l'Union Européenne, dans le cadre de la mise en place des facilités alimentaires a été d'un important concours pour élargir les bases de la production. Elle a permis d'élargir le spectre des acteurs de la filière : émergence de petites agences d'exécution et d'organisations paysannes dynamiques. Mais son caractère très ponctuel fait peser des menaces sur la pérennité de ces résultats. La coopération japonaise est très engagée dans la promotion du riz. Elle finance plusieurs programmes dont celui relatif à la mise en place d'un système d'information à l'échelle continentale.
24. La filière fait l'objet d'une attention particulière de la part des organisations paysannes ouest africaines. Celles-ci en font le cheval de bataille de deux de leurs revendications majeures : la souveraineté alimentaire et la promotion du marché régional, considérant que l'atteinte de ces deux objectifs passe par une politique rizicole qui permet de valoriser au mieux les potentialités de la région (modernisation des exploitations familiales et protection du marché régional). Le ROPPA s'est doté d'un Cadre Régional de Concertation des Organisations de producteurs du Riz pour mieux prendre en compte les spécificités de cette filière au sein du réseau. Il regroupe les organisations spécialisées de 12 pays.

## **VII. Les atouts et les contraintes de la riziculture ouest africaine**

### **• Les atouts et potentialités**

25. Le secteur agricole ouest africain bénéficie de nombreuses potentialités et des atouts, que la riziculture régionale peut exploiter pour promouvoir son développement. Au titre des potentialités, on peut retenir : (i) une large gamme d'écosystèmes permettant de mettre en œuvre plusieurs systèmes de culture (pluvial, irrigué, de mangrove, et de bas fond) ; (ii) la disponibilité d'environ 10 millions d'hectares de terres irrigables, dont moins de 15% sont actuellement mises en valeur. A cela il faut ajouter les ressources en eau souterraine dont l'exploitation peut contribuer à booster la production rizicole.
26. Relativement aux atouts, on peut mentionner (i) l'existence d'un savoir faire chez de nombreux groupes socioculturels ouest africains, (ii) d'institutions de recherche qui ont développé des variétés et des itinéraires culturales qui permettent d'engranger des gains de productivité dans les régions où ils ont fait l'objet d'une large vulgarisation, (iii) un marché porteur (prix rémunérateurs et une demande satisfaite à concurrence de 60% par la production régionale).

### **• Les contraintes**

27. A l'instar de l'ensemble du secteur agricole ouest africain, la riziculture est confrontée à de nombreuses difficultés qui limitent ses performances : amélioration de la productivité des systèmes de production et la compétitivité des produits usinés sur les marchés régionaux.
- a. L'accès aux facteurs de production, notamment les semences améliorées, les engrais spécifiques et le petit matériel. Les problèmes se posent en termes de disponibilité et de condition d'accès. En dépit des efforts faits par la recherche, l'accès aux semences de bonne qualité et aux engrais spécifiques est encore difficile pour les producteurs, notamment pour ceux qui ne sont pas structurés dans les organisations paysannes de base (Groupements Villageois et Coopératives).
  - b. L'adaptation aux changements climatiques qui dépend à la fois du matériel variétal et du niveau de la maîtrise de l'eau. Seulement 15% des superficies emblavées en riz bénéficient d'une relative bonne maîtrise de l'eau.

- c. L'insuffisante valorisation de la production régionale. En dépit des efforts faits dans le domaine de la transformation, le marché du riz local est encore dominé dans de nombreux pays par des produits tout venants, en déphase avec la segmentation de plus en plus marquée de la demande.

### **VIII. Les défis et les enjeux de la riziculture ouest africaine**

**28.** Le défi majeur pour l'Afrique de l'Ouest est d'augmenter de façon significative et soutenue la production rizicole régionale pour satisfaire une demande sans cesse croissante. En effet, à l'horizon 2020, la demande en riz de l'ensemble de la population de l'Afrique de l'ouest se situera entre 21 à 24,5 millions<sup>5</sup> de tonnes. Dans le contexte actuel, pour éviter un accroissement de la dépendance à l'égard des importations extra-africaines, il faudrait donc une augmentation de la production d'environ 3 000 000 de tonnes par an d'ici à 2020. Un tel défi soulève toute une série de questions :

- Quels systèmes de culture et de production de riz promouvoir pour réaliser cet objectif ? En d'autres termes, quels sont les modèles d'amélioration de la productivité qui soient durables et compétitifs par rapport aux systèmes rizicoles asiatiques ? La question doit être mise en perspective avec les potentialités réelles de la région, potentialités dont l'exploitation doit être envisagée en tenant compte des questions environnementales, des changements et de la variabilité climatiques. Actuellement la majeure partie des investissements est consacrée aux aménagements des grands périmètres qui fournissent seulement 38 % de l'offre sur 15 % des superficies emblavées ;
- Comment concilier à moyen et long termes, l'absence de sécurisation du marché régional (faible protection, défiscalisation des importations) avec une stratégie affichée de relance soutenue et durable de la production régionale ? ;
- Quelles formes d'incitations promouvoir en termes d'instruments de politiques, de facteurs de production, de financement, de recherche et de conseil agricole, de coordination, pour accompagner les initiatives en cours tant au niveau, national que régional ?
- Comment améliorer la fluidité du marché régional du riz communautaire, en termes de promotion des chaînes de valeur, (tenant compte de la segmentation de la demande), de mise en œuvre d'instruments de régulation/réglementation ?

### **IX. Les orientations de l'offensive pour la promotion de la riziculture en Afrique de l'Ouest**

**29.** L'offensive pour le développement de la riziculture en Afrique de l'Ouest vise à accompagner toutes les initiatives et stratégies régionales de développement de cette filière afin de moderniser les systèmes de production, d'améliorer les revenus des populations rurales, de réduire la dépendance alimentaire des Etats membres de la CEDEAO et partant contribuer de façon significative à la réalisation de la souveraineté alimentaire régionale. Elle s'inscrit dans la démarche globale visant à accélérer la mise en œuvre de l'ECOWAP/PDDAA, et de son Plan régional d'investissement agricole. A l'instar du PRIA, l'offensive :

- a. Combine des investissements et des réformes de politiques publiques (instruments et mesures). Elle prend en charge les dimensions régionales, gère les interdépendances

---

<sup>5</sup> Dans l'hypothèse, très probable que la tendance actuelle de la consommation se maintient, chacun des 350 millions de consommateurs potentiels de l'Afrique de l'ouest, aura besoin de 60 à 70 kg par an, soit entre 21 millions et 24,5 millions de tonnes de riz.



entre les pays et organisent leur coopération sur des questions communes. Elle ne se substitue pas aux plans et programmes portés par les Etats, les Organisations intergouvernementales et les Organisations des producteurs ;

- b. Vise à apporter des réponses aux principaux obstacles qui se dressent sur le chemin de la croissance de la production du riz, en abordant l'environnement global de l'économie rizicole, notamment les enjeux de production, de transformation et de commercialisation ;
- c. Est construite dans une perspective de résultats significatifs et mesurables à l'échéance du PRIA, c'est-à-dire de 2015.

#### **X. Trois axes potentiels d'intervention.**

##### **Axe 1 : l'intensification de la production**

**30.** Cet axe vise à améliorer la productivité de la riziculture régionale. Il cherche à valoriser les réelles potentialités du secteur, à travers les écosystèmes et les systèmes de production porteurs de gains de productivité, à même de contribuer de façon significative à l'augmentation de la production, à court et moyens termes. Il implique :

- a. Le renforcement et la dynamisation de la recherche sur les variétés adaptées à la variabilité et aux changements climatiques ;
- b. La vulgarisation des technologies innovantes et adaptées aux différentes zones agro-écologiques et écosystèmes de la région : diffusion des bonnes pratiques pour la petite et grande irrigation, renforcement du conseil agricole ;
- c. La facilitation de l'accès aux intrants (engrais, semences améliorées, herbicides) et autres facteurs de production (matériels agricoles, technologies innovantes) aux petits producteurs ;
- d. L'appui à la structuration des acteurs (producteurs, semenciers, distributeurs d'engrais) ;
- e. Le développement des infrastructures post récolte (aires de séchage) et magasins de stockage.

##### **Axe 2 : la valorisation de la production**

**31.** Cet axe vise à améliorer la compétitivité du riz local sur le marché régional. Il met l'accent sur un ensemble d'actions visant (i) à promouvoir les technologies innovantes de transformation, (ii) améliorer la traçabilité du produit à travers l'adoption de méthodes incitatives de conditionnement, d'emballage. Ces actions doivent concourir à promouvoir des « riz » du pays ou bassins de production (indications géographiques), ou plus globalement des « Appellations d'Origine Contrôlées : AOC ».

- a. Identification de l'état et des besoins en renforcement des capacités des acteurs des nouvelles chaînes de valeur du riz : transformateurs artisanaux, semi-industriels et industriels ;
- b. Appui à la capitalisation et à la diffusion de technologies appropriées et adaptées de transformation ;
- c. Appui à la contractualisation entre transformateurs et producteurs/OPA (promotion du partenariat secteur privé/OPA) ;
- d. Sensibilisation et formation des acteurs au respect des règles, principes, normes de stockage, conditionnement, homologation, contrôle des poids et mesures des céréales.

### **Axe 3 : La promotion d'un environnement favorable au développement de la riziculture régionale**

**32.** Cet axe vise à créer les conditions de base favorable au développement de la riziculture régionale (mise en place d'un système d'information fonctionnel et performant, d'instruments adaptés de régulation du marché, renforcement des capacités des institutions et acteurs régionaux). Pour ce faire l'offensive s'attellera à :

- a. Promouvoir un système d'information rizicole et d'aide à la décision. Ce système devra permettre de disposer des informations fiables tant sur la production régionale, que sur les tendances lourdes du marché régional et international : niveau des stocks, des prix, etc ;
- b. Faciliter l'émergence de cadre de concertation multi acteurs (OP, Industriels, Négociants, institutions de financement), aux fins de promouvoir une bourse régionale du riz ;
- c. Appuyer la mise en place d'infrastructures commerciales dans les grands bassins de production et dans les marchés directeurs ;
- d. Contribuer à l'amélioration de l'environnement réglementaire du marché du riz (veille sur les effets de l'union douanière sur le marché régional, plaidoyer auprès des pays pour lever les obstacles techniques à la circulation du riz).

#### **XI. La stratégie de mise en œuvre.**

**33.** La mise en œuvre de l'offensive s'appuie sur la démarche et le dispositif d'opérationnalisation de l'ECOWAP/PDDAA.

- a. Le pilotage politique relève de la compétence du Département Agriculture, Environnement et ressources en eaux de la CEDEAO.
- b. L'exécution sera assurée par l'Agence Régionale pour l'Agriculture et l'Alimentation, qui s'appuiera sur les institutions spécialisées de la région (AfricaRice, CILSS, HUB RURAL, IFDC, ROPPA et son Cadre Régional de Concertation, etc.).
- c. Le Financement sera assuré par le Fonds Régional pour l'Agriculture et l'Alimentation, et toutes autres ressources extérieures non encore canalisées par cette institution.

**34.** La mise en œuvre de l'offensive pour le développement de la riziculture se fera selon une démarche participative et inclusive, impliquant outre les Etats, les acteurs régionaux (OIG, Agences, OP) et les PTF. Cette démarche permettra de maintenir la cohérence entre l'offensive pour le développement de la riziculture et les PNIA et le PRIA, d'une part, et entre elle et les initiatives spécifiques portées soit par les Etats, soit par les institutions et agences opérant en Afrique de l'Ouest d'autre part. Pour ce faire, son opérationnalisation passera par les étapes suivantes :

- i. Préparation de la note d'orientation stratégique de l'offensive, courant Août 2012
- ii. Présentation de note d'orientation stratégique de l'offensive aux Ministres de l'Agriculture des pays membres de la CEDEAO, courant Septembre 2012 ;
- iii. Mise en place d'une task force pour piloter l'étude détaillée de faisabilité technique et financière, courant Octobre-décembre 2012. L'étude détaillée fera une proposition technique et financière à deux niveaux : (i) une dimension régionale ( pour les actions qui relèvent strictement du niveau régional) (ii) les mesures d'accompagnement des niveaux local et national . Elle devra proposer un mécanisme de financement s'appuyant principalement sur des ressources endogènes ;

- iv. Validation ministérielle de l'étude de faisabilité technique et financière, courant février 2013;
- v. Organisation d'un Business Meeting pour le financement de l'offensive régionale pour le développement de la riziculture en Afrique de l'Ouest, courant avril 2013.